

CONVENTION **RELANCE** INDUSTRIE

BILAN 2021



COMPÉTENCES
INDUSTRIES

CONVENTION RELANCE INDUSTRIE 2021

Les conséquences de la crise sanitaire ont particulièrement frappé les entreprises des branches industrielles. Afin de répondre aux enjeux économiques et sociaux, l'accompagnement de l'évolution des compétences est essentiel.

C'est pourquoi OPCO 2i a été le premier OPCO à signer avec madame la ministre Elisabeth Borne le 18 janvier 2021 une convention s'inscrivant dans le plan de relance de l'Etat, pour le développement des compétences des salariés. 150 millions d'euros ont été mobilisés dans le cadre du FNE-Formation.

A travers cette convention, il s'agissait de manière rapide d'apporter une réponse exceptionnelle aux conséquences de la crise et de maintenir les emplois dans les bassins concernés.

Cette convention a permis également d'anticiper et prendre en compte l'évolution des compétences post crise, et durant toute cette année 2021, de préparer la relance.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, outre les entreprises du périmètre OPCO 2i en activité partielle, celles en activité partielle de longue durée (APLD), en difficulté ou en mutation et/ou en reprise d'activité, ont pu également accéder à la Convention. Au total plus de 8 122 entreprises ont bénéficié de ce dispositif.

Pour ces entreprises il s'agissait à la fois de sécuriser les parcours professionnels, d'accompagner les parcours de formation, et permettre à leurs salariés de s'adapter et de développer leurs compétences, en intégrant les impacts liés à la crise sanitaire.

Ce premier bilan s'attache à présenter la mobilisation du budget alloué à ce dispositif, soit 150 M€, un montant atteint au 13 décembre 2021.

Au 13 décembre 2021, date à laquelle le budget alloué de 150 M€ a été dépassé, la Convention Relance Industrie a bénéficié à 101 410 salariés répartis dans 8122 entreprises bénéficiaires avec une part significative des entreprises de moins de 50 salariés (voir focus p 3). Ces engagements ont augmenté continuellement chaque mois depuis le début de l'exercice et ont atteint un pic en novembre avec une consommation mensuelle de 27 M€.

La situation dans laquelle se trouvent les entreprises bénéficiant de la Convention diffère selon les tailles et a évolué dans l'année. En effet, alors que les entreprises de plus de 50 salariés sont majoritairement en situation d'activité partielle ou activité partielle de longue durée, celles comptant moins de 50 salariés sont, le plus souvent, en mutation technologique (25 %) ou organisationnelle (29 %). Majoritaires au lancement de la convention, les entreprises en activité partielle ont laissé peu à peu la place aux entreprises en mutation.

Cette Convention a mobilisé tout au long de l'année 2021 les équipes 2i pour accompagner, dans les territoires, toutes les entreprises. Un plan d'actions et de promotion a été mis en place à cet effet (voir page 6), pour faciliter l'appropriation par les entreprises. Pour cela, l'enjeu a été de les aider à définir leurs besoins, notamment grâce au Diag GPEC et par une enquête d'ampleur sur l'impact de la crise par filière industrielle et par bassin d'emploi. Il a fallu également les accompagner dans l'appropriation de la logique de «parcours de formation» et faciliter les démarches administratives pour leur permettre de se concentrer sur l'essentiel (voir p.7).



ENGAGEMENTS

150 000 K€



ENTREPRISES

8 122

entreprises bénéficiaires
(soit 11 % des entreprises industrielles)



SALARIÉS

101 410

salariés bénéficiaires
(soit 4 % des salariés de l'industrie)

Entreprises de moins de 50 salariés

Parmi les 8122 entreprises bénéficiaires de la Convention Relance Industrie, 5 795 comptent moins de 50 salariés, soit 71 %. Cette catégorie totalise des engagements à hauteur de 54 M€, soit 38 % des engagements nets de la Convention. Elle concerne ainsi des parcours financés pour 28 434 salariés, soit 28 % de l'ensemble des salariés bénéficiaires.

La Convention a permis de compenser la consommation du PDC-50 limitée depuis la réforme. L'articulation et la complémentarité des deux dispositifs ont été particulièrement suivis par la commission paritaire statutaire PDC -50. La complémentarité se vérifie dans la nature des parcours de formation financés ; la Convention accompagne des parcours métiers, longs, le PDC -50 des actions courantes, plus courtes.

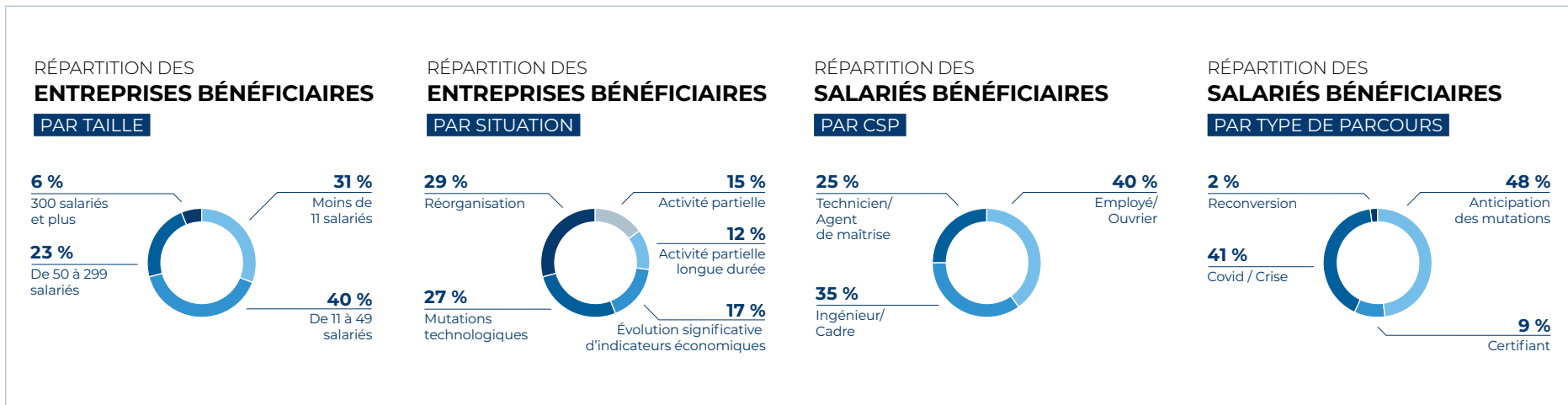
Quel profil ?

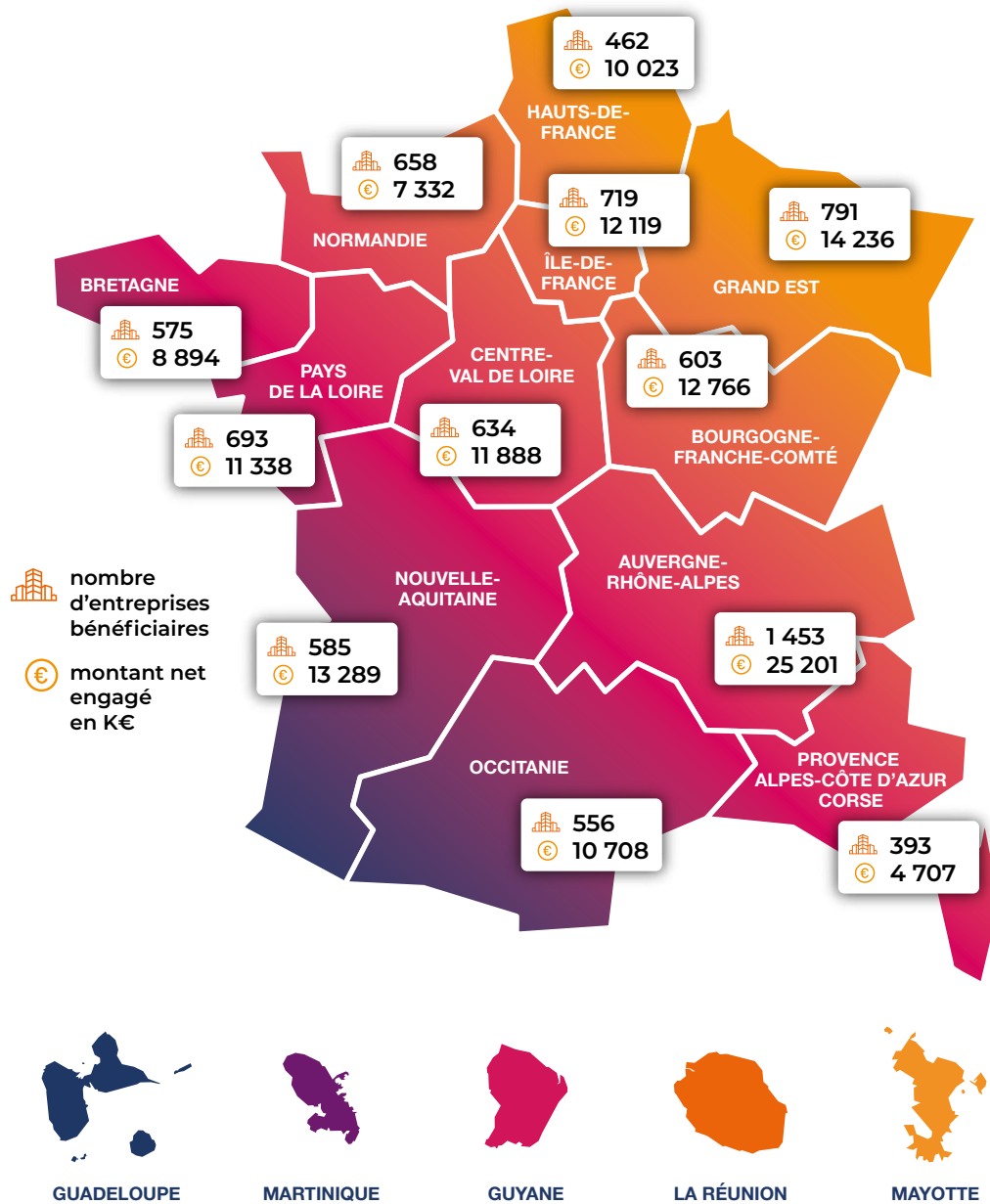
En rapportant le nombre de salariés financés aux effectifs des entreprises (environ 2,8 millions de salariés), la Convention finance 4 % des salariés de l'interindustrie. Le profil type d'un stagiaire financé par la Convention est un homme, âgé de 48 ans, employé/ouvrier effectuant un parcours « Anticipations des mutations ».

Depuis le début de l'année 2021, 40 % des salariés bénéficiaires sont des employés/ouvriers, 25 % des techniciens, agents de maîtrise, 35 % des ingénieurs et cadres. Enfin, 73 % des salariés financés sont des hommes, conformément à la répartition des effectifs par genre dans le périmètre interindustriel.

Quel parcours ?

Un peu moins de la moitié (48 %) des salariés formés le sont dans le cadre d'un parcours « Anticipations des mutations » et 41 % au titre d'un parcours « Contexte Covid/Crise ». Le parcours « Anticipations des mutations » figure en tête. Ce classement peut notamment s'expliquer par le fait que les entreprises s'inscrivent dans des stratégies de plus long terme. Elles adaptent leur stratégie industrielle, non plus seulement en réaction immédiate à la crise Covid mais dans une trajectoire de relance. Pour une autre part, des entreprises souffrent actuellement de la pénurie des matières premières (composants électroniques et matériaux) et profitent des périodes de creux d'activité pour mettre en place des plans d'actions qui visent à anticiper la reprise. La durée moyenne d'un parcours est de 38 heures et elle diffère selon le parcours choisi : (32 heures pour le parcours « Anticipation des mutations », 77 heures pour le parcours « Certifiant », 29 heures pour le parcours « Contexte lié à la crise sanitaire » et 62 heures pour le parcours « Reconversion »).





Répartition par délégation régionale des engagements et des entreprises bénéficiaires 2021

En 2021, les délégations régionales 2i ayant le plus mobilisé la Convention Relance Industrie sont AURA (18 %), Grand Est (10 %) et Nouvelle-Aquitaine (9 %). Ces trois délégations régionales ont financé 35 % des entreprises bénéficiaires (environ 2 900 entreprises) tout en ciblant en majorité celles comptant moins de 50 salariés (environ 2 000).

Concernant les DROM, 600K€ ont été délégués à AKTO pour couvrir les besoins des entreprises industrielles.

Répartition par branche des engagements 2021

Les branches ayant eu le plus recours à un financement de la Convention sont :

- La métallurgie avec 99 M€ d'engagements nets soit 70 % du montant global,
- La plasturgie avec 9 M€ d'engagements nets soit 6 % du montant global,
- La chimie avec 5 M€ d'engagements nets soit 3 % du montant global.

On observe que les branches affichant les taux de pénétration* en termes d'entreprises les plus élevés sont Cuir et Peaux (31,9 %), Caoutchouc (21,2 %) et Plasturgie (16,8 %).

A noter que les branches affichant des taux de pénétration élevés en termes de salariés sont Chaussures (11,3 %), Cristal, Verre et Vitrail (8,2 %) et Habillement (5,6 %).

| Montant net engagé | Taux de pénétration* | | |
|--------------------|----------------------|----------|--|
| | entreprises | salariés | |
| 1 194 K€ | 4,5 % | 3,3% | Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie |
| 2 156 K€ | 21,2 % | 3,3% | Caoutchouc |
| 1 195 K€ | 4,2 % | 1,8% | Carrières et matériaux |
| 4 730 K€ | 7,9 % | 1,6% | Chimie |
| 8 K€ | 2,7 % | 0,1% | Ciments |
| 45 K€ | 0,7 % | 1,2% | Cordonnerie multiservice |
| 89 K€ | 1,2 % | 0,3% | Couture parisienne |
| 970 K€ | 11,5 % | 8,2% | Cristal, verre et vitrail |
| 414 K€ | 31,9 % | 4,8% | Cuir et peaux |
| 1 359 K€ | 4,4 % | 2,4% | Fabrication de l'ameublement |
| 1 256 K€ | 5,9 % | 2,0% | Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire |
| 417 K€ | 11,8 % | 1,5% | Fabrication mécanique du verre |
| 3 746 K€ | 8,7 % | 5,6% | Habillement |
| 84 K€ | 7,4 % | 2,3% | Horlogerie |
| 1 303 K€ | 14,3 % | 11,3% | Industrie de la chaussure et des articles chaussants |
| 492 K€ | 2,8 % | 2,1% | Industrie et services nautiques |
| 2 721 K€ | 8,6 % | 2,0% | Industrie pharmaceutique |
| 250 K€ | 8,4 % | 2,5% | Industries céramiques |
| 837 K€ | 14,2 % | 0,4% | Industries électriques et gazières |
| 567 K€ | 4,4 % | 1,5% | Industries pétrolières |
| 3 171 K€ | 12,3 % | 2,6% | Intersecteur papier carton |
| 232 K€ | 8,2 % | 2,6% | Jeux, jouets et puériculture |
| 1 182 K€ | 12,2 % | 3,2% | Maroquinerie |
| 516 K€ | 6,6 % | 2,2% | Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes |
| 99 407 K€ | 12,9 % | 4,6% | Métallurgie |
| 208 K€ | 10,6 % | 4,6% | Panneaux à base de bois |
| 8 858 K€ | 16,8 % | 4,8% | Plasturgie et composites |
| 531 K€ | 4,9 % | 1,4% | Recyclage |
| 498 K€ | 3,1 % | 0,6% | Services d'efficacité énergétique |
| 3 738 K€ | 9,9 % | 4,3% | Textile |
| 58 K€ | 6,9 % | 2,5% | Tuiles et briques |
| 268 K€ | - | - | Autres (EPIC...) |

* Taux de pénétration entreprises ou salariés = part des entreprises ou des salariés bénéficiaires de la Convention par rapport au nombre total de la branche

Sur le terrain, une forte mobilisation des équipes

Depuis le lancement de la Convention Relance Industrie, plusieurs actions ont été menées pour maintenir le niveau de mobilisation et de promotion de la convention auprès des entreprises et préciser les règles de financement assouplies depuis l'été.

Ces actions ont été effectuées auprès des collaborateurs 2i afin de mieux épauler les entreprises :

- Trois webinaires ont été organisés en septembre pour les conseillers formation, avec des interventions dédiées, plus approfondies, en réunions régionales ;
- Trois webinaires en septembre et octobre pour les gestionnaires de formation ;
- La réalisation d'un outil d'aide au calcul de la prise en charge, intégrant les nouvelles règles de septembre ;
- La mise en place d'ateliers spécifiques pour les conseillers formation pour travailler sur des cas pratiques d'entreprises en mutation.

Pour les entreprises

- Un webinaire le 10 septembre coanimé avec la DGEFP, auquel ont participé 600 personnes ;
- Des webinaires entreprises organisés en lien avec les fédérations qui en ont exprimé le besoin : matériaux de construction, industrie du verre, équipements thermiques, jouet, ameublement, recyclage, métallurgie (en lien avec la PFA), plasturgie, papier carton et industrie pharmaceutique ;
- Des points réguliers spécifiques pour les grands comptes ;
- Des actions de promotion et communication du dispositif sur le site OPCO2i.fr et ses réseaux sociaux (dossier spécial, actualités...), illustrées grâce à des vidéos de témoignage d'entreprises.



TÉMOIGNAGES



GAUTIER PLASTICS

Région : Pays de Loire
55 salariés
16 salariés formés
Parcours : anticipation des mutations technologiques
Aide financière de 20 000 euros

L'entreprise GAUTIER Plastics située à Saint-Pierre-Montlimart, dans le Maine-et-Loire (49) est spécialisée depuis les années 80 dans la fabrication de pièces techniques et électro-techniques, notamment pour le secteur automobile. A la sortie de la crise sanitaire, la direction a décidé de faire appel à la Convention Relance Industrie afin d'accélérer sa transition technologique et rester compétitive. L'aide financière apportée par la Convention Relance Industrie a permis à l'entreprise de continuer à répondre à la demande client et de faire face aux évolutions technologiques.

 **TÉMOIGNAGE À VISIONNER SUR NOTRE CHAÎNE YOU TUBE**

RETOUR DE LA PLAGE

Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie

Région : Nouvelle Aquitaine

60 salariés

Formation de 43 salariés

Parcours : Anticipation des mutations /

Adaptation des compétences liées à la crise sanitaire

Aide : 62 000 euros



RETOUR DE LA PLAGE, spécialisée dans la création et la fabrication de bijoux fantaisie, a un enjeu fort : celui de préserver et valoriser son savoir-faire. L'entreprise, basée à Oléron avait initié une mutation numérique avant la crise sanitaire. L'adaptation aux nouveaux enjeux économiques ont poussé l'entreprise à accélérer la digitalisation des processus de production, des suivis administratifs et des ventes. Pour répondre à ses besoins, l'entreprise a souhaité donner une nouvelle impulsion au e-commerce et développer la marque employeur de l'entreprise, avec notamment une présence plus importante sur les réseaux sociaux. L'entreprise a aussi besoin de structurer la formation des salariés pour sécuriser la transmission des savoirs, assurer la polycompétence et la montée en compétences des salariés.

La première étape a été la mise en place d'un diagnostic GPEC pour donner aux moyens humains toute leur place avec des actions ciblées : l'orientation stratégique, l'organisation, l'autonomie, et pour mettre en œuvre des outils RH prioritaires. L'entreprise est accompagnée pour la mise en

place de son plan de formation avec un financement via la Convention Relance Industrie afin de transmettre le savoir-faire métier.

A.M.B MICROMÉCANIQUE

Région : Nouvelle-Aquitaine

35 salariés

Formation de 6 salariés

Parcours : Certifiant / Adaptation des compétences liées à la crise sanitaire

Aide : 45 000 euros

A.M.B. Micromécanique est une PME de 35 salariés, située dans la région Nouvelle-Aquitaine, à Bussière. Travaillant à 95% dans le secteur de l'aéronautique et du spatial, son chiffre d'affaires a baissé de 40 % en raison de la crise sanitaire. L'accompagnement par 2i Nouvelle-Aquitaine a permis d'effectuer un état des lieux, de définir des objectifs et de mettre en place un plan d'actions. Ainsi, grâce aux fonds de la Convention Relance Industrie, A.M.B a pu former 6 salariés pour des parcours certifiants ou liés à l'adaptation des compétences dans le cadre de la crise sanitaire. La mise en place de ces parcours de formation représente une aide financière de 45 000 euros, à laquelle s'ajoute l'appui administratif d'OPCO 2i.



**TÉMOIGNAGE À VISIONNER
SUR NOTRE CHAÎNE YOU TUBE**



Sébastien JEAN

Directeur général A.M.B.

Un diagnostic pour identifier les besoins en formation

Savoir identifier les besoins en formation est indispensable pour prendre les meilleures décisions. Pour aider les entreprises dans cette démarche, OPCO 2i a mis en place une prestation de Diagnostic et GPEC adaptée à la crise sanitaire, DIAG/GPEC Covid19. Cette prestation peut être utilisée pour la Convention relance Industrie.

Elle vise à :

- faire un état des lieux de l'organisation et des mesures préventives mises en place pour les adapter selon les scénarios d'évolution d'activité,
- organiser et structurer l'entreprise dans un contexte de reprise ou de réorientation de son activité ou dans un contexte de déconfinement,
- analyser et gérer de manière réactive les besoins en compétences des TPME.

Une étude sur l'impact de la crise sanitaire dans l'industrie

Une situation contrastée entre les territoires industriels. C'est ce que révèle une vaste étude disponible sur le site de l'Observatoire Compétences Industries. Présentée le 23 Juin dernier à Paris sur un périmètre des 32 branches de l'Opérateur de Compétences interindustriel sur l'ensemble du territoire français, l'étude s'attache à mesurer l'impact de la Covid-19 sur les secteurs industriels et les territoires, à caractériser les territoires les plus favorables à une redynamisation industrielle mais aussi à identifier des passerelles métiers et leur faisabilité dans certains de ces territoires.

Ce diagnostic complet a été mené par le ministère du Travail et OPCO 2i dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) 2018-2022 et de l'EDEC « Soutien aux démarches prospectives » et a été réalisée avec l'appui du cabinet BIPE-BDO Advisory.

► **CONSULTER L'ÉTUDE**

www.opco2i.fr

